



# SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à 4020 Liège, rue du Moulin 320  
TVA 413.821.301

## AGO – 28 MAI 2019 PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 22 mai 2019

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue du Moulin 320 à 4020 LIEGE

LE SOUSSIGNE :

.....  
.....  
.....

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....  
.....  
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à 4020 Liège, rue du Moulin 320, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **28 mai 2019 à 15 heures à 4020 Liège, rue du Moulin, 320**, avec l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

|   | OUI | NON | ABSTENTION |
|---|-----|-----|------------|
| 1. <u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>  |     |     |            |
| 2. <u>RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u><br><br><i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2018.   |     |     |            |
| 3. <u>RAPPORT DU COMMISSAIRE</u>  |     |     |            |
| 4. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018</u><br><br><i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2018, en ce compris l'attribution de deux dividendes brut de € 5,2000 par action qui seront payables le premier 17 juin 2019 et le second le 17 septembre 2019 (pour célébrer le centenaire des Entreprises Gilles Moury). |     |     |            |
| 5. <u>DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u><br><br><i>Propositions de décisions :</i><br><br>- L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2018 ;<br><br>- L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2018.   |     |     |            |
| 6. <u>REMPLACEMENT DE L'ADMINISTRATEUR GILLES-OLIVIER MOURY PAR LA SOCIÉTÉ G4 FINANCE REPRÉSENTÉE PAR GILLES-OLIVIER MOURY</u><br><br><i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale ratifie le remplacement en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles-Olivier Moury par la société G4 Finance représentée par Gilles-Olivier Moury.  |     |     |            |



Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

**Le mandataire :**

- **Pourra\*** :

- **Ne pourra pas\*** :

**Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social**

*\*Merci de biffer la mention inutile*

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »